

14 août 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DIAGNOSTIC MEDICAL

(Euronext Paris)

Par courrier du 13 août 2008, Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 août 2008, indirectement, par l'intermédiaire de Morgan Stanley & Co. International Plc qu'elle contrôle (1), les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DIAGNOSTIC MEDICAL et détenir indirectement, 482 576 actions DIAGNOSTIC MEDICAL représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte notamment d'opérations de prêts emprunts de titres.

(1) Détenue, directement et indirectement, à 100% par Morgan Stanley.

(2) Sur la base d'un capital composé de 8 782 723 actions représentant 9 501 749 droits de vote.